

mesures nouvelles, et le discours du trône le signalait, et je crois que ce que propose l'honorable député de Bellechasse ce sont des mesures nouvelles et qu'il faudrait les examiner.

Il y aurait une autre réserve que j'aimerais souligner à la suite de celles que j'avais mentionnées au début de mon discours: c'est le renversement de la hausse de la valeur des terrains. On parle des autres biens immobiliers mais simplement sur la valeur de la hausse des terrains. Je pense que cela pourrait, dans certains cas, poser certaines difficultés. Par exemple, on demande de ramener cela au niveau d'il y a 10 ans. Il y a 10 ans, par exemple, une terre à Neuville ou à Saint-Raymond ou à Pont-Rouge dans la circonscription de Portneuf, et je crois que c'est la même chose dans la circonscription de l'honorable député, pouvait se vendre \$15,000, \$16,000 ou \$18,000 et aujourd'hui ces terres ont des valeurs de \$100,000 et de \$150,000. Je ne crois donc pas que ce serait une façon d'aider tellement les propriétaires de ces terres que de ramener ces dernières à leur valeur d'il y a 10 ans. Peut-être, monsieur le président, que je comprends mal cette disposition de la loi et je serais très heureux d'entendre les remarques de l'honorable député qui pourraient s'appliquer à cette disposition particulière.

On nous dit également que l'administration aurait les pouvoirs d'annoncer le taux de change en vigueur du dollar canadien aux fins des échanges commerciaux avec les autres pays. Je crois, monsieur le président, que le ministre des Finances (M. Chrétien) a le pouvoir de le faire actuellement et qu'on choisit dans le moment, au gouvernement, de laisser flotter le dollar et je sais que cette expression apeure certaines personnes. Je crois que le fait que nous laissons le dollar inférieur au dollar américain produit certains effets bénéfiques et, en particulier, en ce qui touche à nos exportations, et à mon avis, tant que la machine de nos exportations n'aura pas repris un rythme qui nous permettra de voir croître l'emploi, nous devons conserver le dollar à un niveau relativement bas par rapport à nos concurrents sur le plan monétaire.

En résumé, monsieur le président, j'aimerais tout simplement dire que j'ai certaines réserves en particulier face à la structure administrative qui est commandée par le projet de loi, face également aux reproches qu'on nous fait, — et je crois qu'ils sont fondés, — que le gouvernement intervient trop dans l'administration de notre économie. Je tiens à dire, monsieur le président, premièrement, que certaines mesures prévues dans ce projet de loi m'apparaissent extrêmement intéressantes et, deuxièmement, en particulier, en ce qui touche à l'aspect du revenu minimum garanti, c'est une mesure envers laquelle mes collègues ont montré beaucoup d'intérêt, et je peux assurer la Chambre, monsieur le président, que nous continuerons à faire pression auprès de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social afin qu'on mette en vigueur le plus tôt possible de façon urgente un système cohérent et rationnel de revenu minimum garanti, et je suis assuré, monsieur le président, que les vœux exprimés par l'honorable député à ce chapitre pourront être exaucés dans les plus brefs délais.

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, j'aimerais d'abord féliciter l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) du bill qu'il a présenté. Je reconnais l'honorable député de Bellechasse un député qui, depuis que je le connais, depuis que j'ai l'honneur de représenter la population de Sherbrooke à la Chambre, a toujours eu à cœur non

Hausse des prix

seulement les intérêts de sa circonscription et de sa province, mais également ceux du Canada tout entier en proposant à maintes reprises des mesures qui seraient susceptibles d'apporter aux Canadiens des solutions à plusieurs problèmes, notamment dans le domaine économique.

● (1742)

Je voudrais dire également à l'honorable député de Bellechasse qu'à plusieurs des mesures qui sont proposées dans le bill C-205, comme mon collègue de la circonscription de Portneuf (M. Bussi  res), je souscris totalement. Certaines propositions, j'en suis certain, et je suis s  r que l'honorable député le reconna  tra lui aussi, puisque dans un bill on ne peut pas tout clarifier, m  riteraient certains   claircissements.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Bellechasse a pr  sent   un bill qui, all  gue-t-il, facilitera la r  solution des probl  mes jumeaux de l'inflation et du ch  mage qui se posent dans notre pays    l'heure actuelle. Il y propose l'  tablissement en somme d'une autorit   mon  taire internationale afin de contr  ler les prix, les b  n  fices et les transferts de capitaux    l'ext  rieur du pays pour une p  riode d'une ann  e au cours de laquelle une situation d'urgence nationale sera r  put  e exister. J'estime qu'une extension des contr  les, monsieur l'Orateur, n'est peut-  tre pas    l'heure actuelle la r  ponse    nos probl  mes. La cl   du processus global de la r  duction du taux d'inflation est plut  t le maintien d'une politique de gestion prudente telle que l'a r  cemment d  crite d'ailleurs le ministre. Je veux dire par l   que l'administration f  d  rale doit influencer la demande globale de l'  conomie par ses pouvoirs de d  penser et de r  glementer la croissance de la masse mon  taire, afin de s'assurer que la demande globale soit compatible avec les taux d'inflation    la baisse, l'expansion soutenue de la production et une diminution graduelle du taux de ch  mage. La plupart des honorables d  put  s, j'en suis certain, conviendront certainement que cela est loin de la proposition qui nous est faite dans le bill C-205.

La politique de gestion de la demande que je consid  re comme   tant prudente est celle contenue dans l'  tat   conomique et fiscal du 20 octobre dernier, pr  sent   par l'honorable ministre des Finances et dans les r  centes d  clarations publiques de principes qui ont   t   faites par le pr  sident de la Banque du Canada. L'  tat   conomique et fiscal, tel que d  crit le 20 octobre dernier, r  it  re l'engagement de l'administration f  d  rale    ramener la croissance de son pouvoir de d  penser    un niveau inf  rieur    la tendance du produit national brut. On pr  voit par cons  quent, monsieur le pr  sident, que les d  penses totales ne s'accro  tront que de 8.2 p. 100 au cours de l'ann  e fiscale 1977-1978. Cette faible hausse traduit en partie seulement les nouveaux accords de financement dans les domaines de la sant   et de l'enseignement sup  rieur, et m  me si l'on tient compte de ce facteur particulier, la hausse serait encore inf  rieure    la croissance pr  vue du produit national brut. Cette baisse de la part de l'administration f  d  rale du produit national brut devrait att  nuer les pressions inflationnistes et procurer une plus grande marge de man  uvre pour l'expansion du secteur priv  . Elle devrait aussi, en principe, att  nuer en quelque sorte la lutte pour les demandes de revenu, ce que certains observateurs consid  rent comme un facteur inflationniste important.

   cet   gard, j'aimerais faire remarquer qu'il y a un peu de resserrement de la gestion financi  re au niveau de l'adminis-